



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021
Délibération n°DEL-2021-0151

OBJET : Lancement de l'élaboration du pacte financier et fiscal

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 66
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 8
Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 1
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

14.6.21

et affichage le

14.6.21

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le 31 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 mai 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Marylin ARNDT

Pouvoir : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Youcef TABET à Nelly GADEL

Vu la présentation au Bureau du 10 mai 2021,
Vu la présentation à la Conférence des Maires en date du 17 mai 2021,
Vu la présentation à la Commission des Finances du 20 mai 2021,

Les équilibres financiers et les relations entre la communauté et ses communes membres ont été très affectés au cours de la dernière décennie par les réformes financières et fiscales engagées par les gouvernements successifs :

- La réforme de la taxe professionnelle a induit une réduction du dynamisme fiscal du territoire avec la mise en œuvre de compensations figées dans le temps (DCRTP/FNGIR) qui représentent 30M€ et dont le maintien est désormais remis en cause ;
- Le début du mandat précédent à quant à lui été marqué par la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques qui s'est traduite par une réduction des ressources du territoire de plus de 10M€. Depuis 2016, la dotation d'intercommunalité du Grésivaudan est nulle et la communauté subit un prélèvement annuel sur fiscalité de plus de 900k€ ;
- Depuis 2012, l'ensemble intercommunal du Grésivaudan fait partie des territoires les plus prélevés de France s'agissant de la péréquation horizontale (FPIC) avec un effort annuel de plus de 5,7M€ depuis 2016 ;
- A compter du 1^{er} janvier 2021, la réforme de la taxe d'habitation va affecter lourdement les relations entre les contribuables, les communes et la communauté.

Parallèlement à ces réductions de ressources, le dernier mandat a été également marqué par de nombreux transferts de compétences. Il en fut ainsi des zones

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210531-DEL-2021-0151-DE
Date de réception préfecture : 4/06/2021

d'activités, des aires d'accueil des gens du voyage, du col de Marcieu ou encore des compétences eau et assainissement dont l'équilibre financier doit, depuis leur transfert à la communauté, être assuré par les redevances acquittées par les usagers.

Dans ce contexte très bouleversé, les élus du territoire se sont associés pour définir une vision partagée du devenir de leur territoire via l'écriture d'un projet de territoire. Après cette étape de définition de la vision future, il est désormais nécessaire de se concerter sur les modalités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Le pacte financier et fiscal apparaît comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire du Grésivaudan.

L'enjeu est de taille : il porte sur la capacité de l'intercommunalité à optimiser sa politique de solidarité et à maîtriser ses charges de fonctionnement. Il s'agit de remettre à plat, à l'aune de la nouvelle donne financière et fiscale, les relations tissées au fil des années sur le territoire entre les communes et la communauté. Il s'agit encore de préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire. Il s'agit surtout de se doter d'outils de concertation et de coordination pour anticiper les évolutions à venir.

Monsieur le Président expose qu'il souhaite engager une démarche d'élaboration d'un pacte financier et fiscal à bâtir collectivement.

Ce dernier devra :

- viser à permettre la soutenabilité des priorités politiques au sein du territoire, en référence au projet de territoire ;
- porter sur l'allocation des ressources au sein du bloc communal ;
- réduire les disparités territoriales entre les charges supportées et les recettes perçues par les membres de l'ensemble intercommunal (communauté et communes membres).

Pour mener à bien cette démarche, il précise que tous les acteurs du bloc communal seront mobilisés :

- les communes, avec la mise en place de conférences des maires ;
- la commission intercommunale des finances, qui sera régulièrement sollicitée ;
- le bureau communautaire.

Il indique que la validation politique de ce pacte trouvera sa confirmation par un vote du conseil communautaire et des conseils municipaux, avant la fin d'année 2021.

Ainsi, Monsieur le Président propose de suivre trois étapes pour l'élaboration de ce pacte financier et fiscal :

La première étape consistera à établir un diagnostic financier et fiscal partagé du territoire destiné à :

- évaluer les forces et les faiblesses du territoire en matière de ressources et de charges ;
- mettre à plat les relations financières croisées entre les communes et la communauté ;
- apprécier la situation financière en dynamique, à travers l'établissement d'une situation rétrospective, qui servira de support à une projection prospective.

La deuxième étape consistera à définir les axes qui permettront de répondre aux enjeux du territoire mentionnés dans le projet de territoire, pour aboutir à la mobilisation de leviers.

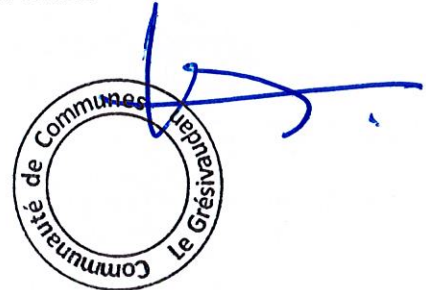
La dernière étape consistera à élaborer le pacte, à partir de plusieurs scénarii proposés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 69 voix pour ; 1 abstentions : Serge POMMELET).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31 mai 2021

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038200018468-20210531-DEL2021-0151-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021



Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210531-DEL-2021-0151-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021